



COMMUNE DE GROUSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu



Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 backoffice@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	94996
Objet :	L'optimisation écologique d'un bas marais
Requérant :	SICONA Centre
Adresse :	12, rue de Capellen L-8393 Olm
Date de la décision :	12.02.2020
Lieu :	Sur la parcelle 1766/4873, section A de Grosbous, lieu-dit « a Schwaarzebur »
Début du délai de recours :	21.02.2020
Fin du délai de recours :	21.05.2020
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision à la maison communale

Grosbous, le 19 février 2020

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

